



DANS QUELS CAS DÉCLARER ?

Si vous notez l'apparition de signes cliniques inhabituels ou inattendus, la réapparition ou l'aggravation de signes ou maladie préexistants dans les semaines ou mois qui suivent la vaccination contre la COVID-19.

Un soignant, membre bénévole de l'association SOLIDEKLA, par région, se propose de faire la déclaration d'effets indésirables avec vous.

Ce sera à la pharmacovigilance d'établir ou non un lien entre vos symptômes et la vaccination contre la COVID-19.

Cette déclaration est gratuite et anonyme.

- Infection COVID-19
- Fatigue persistante
- Fièvre, toux, rhume
- Essoufflement persistant
- Bourdonnement d'oreille
- Douleurs ou faiblesses musculaires persistantes
- Douleurs articulaires
- Grosseur et/ou douleur au point d'injection
- Ganglions périphériques
- Règles plus longues et/ou plus douloureuses, arrêt des règles, reprise des règles après la ménopause
- Démangeaisons, éruption cutanée (urticaire, eczéma, zona...)

- Infarctus du myocarde, myocardite ou péricardite, troubles du rythme cardiaque,
- hypertension artérielle, embolie pulmonaire,
- AVC, phlébite
- Paralysie faciale
- Perte de sensibilité, fourmis dans les membres
- Syndrome de Guillain Barré
- Vertiges, maux de tête, troubles de mémoire....
- Nausées, diarrhées, vomissements
- Rechute ou une apparition de cancer
- Anomalie pendant la grossesse (fausse couche...)
- Décès inexplicable ou inattendu
- Autre



<https://www.declaration-des-effets-indesirables.pjls.org>

Action soutenue par le



Syndicat
Liberté
Santé

COMMENT DÉCLARER UN EFFET INDÉSIRABLE ?

Vous pouvez nous contacter en laissant votre **nom, prénom, adresse mail et numéro de téléphone**

📞 Par téléphone au 09 73 41 00 35

✉️ Par mail : EIxx@sls.contact

(xx correspond à votre numéro de département,
exemple : EI75@sls.contact pour Paris)

Un membre bénévole de l'association SOLIDEKLA vous appellera pour vous permettre de faire cette déclaration gratuitement et anonymement. Elle fait remonter utilement des informations sur ce que vous, ou un membre de votre famille, avez vécu (10 à 15 minutes).

Nous enverrons, de façon anonyme, votre déclaration à la pharmacovigilance.

Vous en garderez un exemplaire si vous le souhaitez.

QU'EST-CE QU'UN EFFET INDÉSIRABLE ?

C'est une **réaction nocive** et non voulue suspectée d'être due à un produit de santé. Signaler un effet indésirable quel qu'il soit est **un acte citoyen essentiel** qui bénéficie à tous.

Cela permet **d'évaluer les bénéfices-risques** d'un nouveau médicament/vaccin. C'est grâce à la pharmacovigilance qu'un certain nombre de ces produits ont dû être retirés du marché, ou limités dans leurs indications **Médiator, Distilbène, Vioxx, Levothyrox**, etc.

QUI PEUT DÉCLARER UN EFFET INDÉSIRABLE ?



LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Les médecins, chirurgiens-dentistes, sage-femmes, pharmaciens ainsi que tout autre professionnel de santé ayant connaissance d'un effet indésirable susceptible d'être dû à un médicament/vaccin doivent faire une déclaration.



LES PATIENTS, ASSOCIATIONS DE PATIENTS, USAGERS

Le patient ou son représentant mandaté (parents d'un enfant, associations agréées sollicitées par le patient) peut déclarer les effets indésirables que lui ou son entourage suspecte d'être liés à l'utilisation d'un ou plusieurs médicaments ou produits de santé, même en cas de refus de déclaration par un professionnel de santé.